



Mouvement ESSAIM

Action 12

Printemps 2006

Courriel : essaim2003@videotron.ca

Site Web : www.mouvement-essaim.org



Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 4, numéro 1

Des nouvelles du Mouvement (Printemps 2006)

Caisse de l'employé :

Nous avons investi près de 8 % de notre salaire. Il est normal que nous demandions des comptes sur les sommes cotisées.

Caisse de l'employeur :

Nous voulons savoir également comment l'employeur gère sa part du salaire différé qu'il aurait dû verser dans nos caisses.

Les cotisants/retraités de la période cotisée de 1982 à 1999 estiment avoir contribué plus que tout autre groupe de cotisants à la progression des fonds de retraite et aux programmes sociaux du Québec.

Rappel important

En 1993, le gouvernement du Québec a créé le **Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)**. Ce fonds est une **réserve liquide** qui servira à **payer les prestations des retraités**.

Vocation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

La **vocation première du FARR** est de payer les prestations des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Ce fonds n'est-il pas **la part que le gouvernement aurait dû verser** dans nos fonds de retraite, en particulier pour **la période 1982 à 1999 ?**

Les sommes qui y sont déposées auraient dû l'être avant 2000.

Depuis plus de 120 ans, le gouvernement utilise les cotisations des travailleurs pour financer différents programmes provinciaux. Pendant ce temps, **les cotisants/retraités de 1982 à 1999 sont traités comme des pourvoyeurs de fonds**. Les cotisations, autres que celles du RREGOP, ont été versées au Fonds consolidé du revenu et **noyées dans les revenus de la province**. Pire, elles continuent de payer les dépenses.

Il est temps de réparer les injustices de la loi 68 décrétée en 1982. La CARRA pourrait **recalculer les rentes de retraite pour la période cotisée de 1982 à 1999 comme si elles avaient été pleinement indexées**.

Le tableau suivant donne **un aperçu des revenus** que le gouvernement retire de ce fonds. Du point de vue des cotisants/retraités, **le FARR et ses revenus** appartiennent en grande partie **à ceux qui ont cotisé de 1982 à 1999**.

Les revenus **du FARR financeraient le retour à la pleine indexation** pour la période des années cotisées de 1982 à 1999.

Arlette Bouchard,
Porte-parole du Mouvement ESSAIM

Les données concernant les revenus du FARR n'étant pas disponibles, nous avons fait une estimation des revenus.

Estimation des revenus du FARR			
		Si le taux de rendement était	Estimation des revenus du FARR
FARR au 31 décembre 2004	14 986 000 000 \$	1 %	149 860 000 \$
	14 986 000 000 \$	2 %	299 720 000 \$
	14 986 000 000 \$	3 %	449 580 000 \$
	14 986 000 000 \$	4 %	599 440 000 \$
	14 986 000 000 \$	5 %	749 300 000 \$
	14 986 000 000 \$	6 %	899 160 000 \$
	14 986 000 000 \$	7 %	1 049 020 000 \$
	14 986 000 000 \$	8 %	1 198 880 000 \$
	14 986 000 000 \$	9 %	1 348 740 000 \$
	14 986 000 000 \$	10 %	1 498 600 000 \$
	14 986 000 000 \$	11 %	1 648 460 000 \$
	14 986 000 000 \$	12 %	1 798 320 000 \$
	14 986 000 000 \$	13 %	1 948 180 000 \$
	14 986 000 000 \$	14 %	2 098 040 000 \$
14 986 000 000 \$	15 %	2 247 900 000 \$	

LA PRESSE, mercredi, 15 février 2006, cahier Les Affaires

« Les années Rousseau à la Caisse de dépôt »

(rendement global pour les trois années complètes depuis son arrivée en septembre 2002)

2003	2004	2005
15,2 %	12,2 %	14,7 %

Moyenne trois ans : **14 %**

L'ACTIF DES DÉPOSANTS

Au 31 déc. 2005 : **122,2 milliards \$**
Ajout depuis 3 ans : **44,5 milliards \$**
Dépôts : **7 milliards \$**
Rendements : **37,5 milliards \$**

« Nous estimons que de tels niveaux de rendement ne sont pas soutenables à long terme et que les marchés financiers offriront des rendements beaucoup plus bas au cours des prochaines années. Nous maintenons des anticipations de rendement (...) **autour de 7 % pour un horizon de 10 ans.** »

- Henri-Paul Rousseau, PDG de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Estimation du FARR pour 2003-2004-2005

	FARR total		Revenus du FARR
2003	11 739 000 000 \$	15,2%	1 784 328 000 \$
2004	14 986 000 000 \$	12,2%	1 828 292 000 \$
2005	A venir	14,7%	A venir

Le gouvernement utilise les revenus du FARR à son profit pour diminuer sa dette d'intérêts au titre des régimes de retraite .

Les retraités demandent de **recalculer leurs rentes de retraite comme si elles avaient toujours été pleinement indexées pour la période 1982 à 1999 et le retour de la pleine indexation pour les années à venir.** Puisque le FARR est une partie de la part que le gouvernement aurait dû verser à nos fonds de retraite, **les revenus de ce fonds devraient revenir aux cotisants/retraités de la période 1982 à 1999 pour financer la pleine indexation des rentes de retraite.**

Marquée par la loi 68 décrétée en 1982, la période 1982 à 1999 doit être reconsidérée.